

Arrêté n° 2024/04/31

ARRÊTÉ
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Rue des Menais

Le Maire de la commune de Varrains,
VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
VU le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET, 48 rue Pierre Arnaud à ANETZ 44150, le 11 avril 2024, en vue d'effectuer des travaux de pose d'une chambre Telecom sur existant et création d'un regard, devant le 25 rue des Menais à Varrains
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour préserver la sécurité des usagers de la voie publique et assurer le bon déroulement des travaux, devant le n° 25 rue des Menais à Varrains

ARRÊTE

ARTICLE 1 - MESURES DE CIRCULATION

A compter du **lundi 29 avril 2024 pour une durée de 10 jours**, la circulation se fera en chaussée rétrécie au droit du chantier. L'accès des riverains sera maintenu.

ARTICLE 2 - MESURES DE STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation sera adressée à:

- l'entreprise CIRCET – à ANETZ 44

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY

Fait à VARRAINS, le 17/04/2024
Le maire, Pierre-Yves DELAMARE

